



## **3. GUIDE DES SPORTS CYCLISTES**

### **CHAPITRE 3 – CYCLOCROSS**

---

3.1	CARACTERISTIQUES DES COURSES DE CYCLOCROSS.....	2
3.2	TYPES D'EPREUVES.....	2
3.3	LES CATEGORIES DE COUREURS .....	3
3.4	LIMITES DE BRAQUET .....	5
3.5	FRAIS D'INSCRIPTION .....	5
3.6	AUTRES REGLEMENTS.....	6
3.7	CHAMPIONNATS QUEBECOIS DE CYCLOCROSS .....	6
3.8	COUPE DU QUEBEC DE CYCLOCROSS .....	7
3.9	CLASSEMENT PROVINCIAL .....	9
3.10	DISCIPLINE .....	10
3.11	DEVOIRS DU COUREUR.....	10

27.03.2018



Les règlements qui suivent s'appliquent à toutes les compétitions sanctionnées par la FQSC, ainsi qu'à tous les coureurs (licenciés du Québec ou de l'extérieur du Québec) qui y prennent part.

### 3.1 CARACTERISTIQUES DES COURSES DE CYCLOCROSS

#### 3.1.1 Parcours

Course se déroulant sur un circuit de 2,5 à 3,5 km au tour (7 à 8 minutes pour les Élite H), et dont la durée varie de 15 minutes à 1 heure, selon les catégories. Le circuit doit comprendre des routes, des chemins de campagne et de forêt, et des prés, dans une alternance assurant des changements de rythme de la course et permettant de récupérer après une portion difficile. Il faut préférentiellement que le parcours contraigne les coureurs à effectuer certaines parties du circuit à pied. Sur toute sa longueur, le parcours doit avoir une largeur minimale de 3 mètres. De plus, les 200 premiers mètres du parcours devront être d'une largeur minimale de 5 mètres pour éviter des accrochages. Ils devront se faire sur de l'asphalte ou du gravier et être balisés sur les deux côtés.

#### 3.1.2 Obstacles

Le parcours peut comporter six obstacles au maximum et ils seront indiqués à la table d'inscription. La longueur d'un obstacle ne peut dépasser 80 mètres et la hauteur 40 centimètres. Le total des zones d'obstacles ne doit pas dépasser 10% de la longueur du parcours. On entend par obstacle toute portion de parcours de nature à obliger les athlètes à descendre de leur bicyclette. Les escaliers en descente sont interdits. Les tronçons de départ et d'arrivée doivent être libres d'obstacles (100 mètres avant et 200 mètres après).

Pour les obstacles faits avec des planches, veuillez vous référer au règlement 5.1.024 de l'UCI pour les dimensions.

#### 3.1.3 Poste de dépannage

Un poste de dépannage (roues ou vélos selon les catégories) bien identifié près de la zone de départ / arrivée sera mis à la disposition des coureurs qui ont du matériel de rechange. Dans la mesure du possible, l'organisateur fera en sorte que les coureurs passent près du poste deux fois par tour.

Compte tenu du fait que de plus en plus de coureurs font du cyclocross leur spécialité, particulièrement au niveau des catégories **de 15 ans et plus**, les coureurs de ces catégories seront autorisés à utiliser deux vélos en course s'ils le désirent. Ce deuxième vélo doit être placé au poste de dépannage. Pour les athlètes des catégories plus jeunes, par souci d'équité et de façon à limiter les coûts, un seul vélo sera permis.

#### 3.1.4 Licence

Les coureurs doivent détenir une licence annuelle CC-UCI valide de route ou de vélo de montagne pour prendre part aux épreuves québécoises. Advenant le cas où un coureur n'a pas une licence annuelle, des licences d'événements seront disponibles au secrétariat de l'événement. Aux Championnats canadiens, les coureurs devront avoir le code de cyclocross sur leur licence pour qu'elle soit valide.

#### 3.1.5 Distances / durée

La durée des courses en cyclocross ne dépend pas d'une distance à parcourir mais plutôt d'un temps de course. Ainsi, le nombre de tours à effectuer pour chacune des catégories est déterminé en fonction du temps de course prévu, et ce, une fois seulement que les meneurs ont complété deux tours de course. Le nombre de tours à compléter est alors déterminé par les commissaires. Lorsque les temps des deux premiers tours présentent un fort écart, les commissaires détermineront le nombre de tours à effectuer après le troisième tour. Le nombre de tours restant à effectuer est alors indiqué à chaque coureur lorsqu'ils passent à la ligne d'arrivée.

### 3.2 TYPES D'ÉPREUVES

Les épreuves peuvent être de différents niveaux de sanction : provincial, national ou international. Certaines restrictions s'appliquent sur la participation des coureurs selon le niveau de sanction (idem à la section types d'épreuves du règlement route).



## 3.3 LES CATEGORIES DE COUREURS

Dans le cadre des courses de cyclocross sanctionnées par la FQSC, les cyclistes sont regroupés en fonction de leur habileté, leur âge et de leur sexe.

Pour l'ensemble des courses de cyclocross, peu importe le niveau de sanction, c'est la catégorie dans laquelle le coureur sera licencié au 1er janvier de l'année suivante (2019) qui sera prise en considération pour sa participation aux courses.

**Catégories des événements de la Coupe du Québec – saison 2018**

Catégorie 2018	Temps de course	Niveau	groupe d'âge	catégories 2017 suggérées	coût d'inscription en ligne	coût d'inscription sur place
<b>C1<sub>F</sub></b>	45 min.	Compétitif Élite Féminin	15 ANS &+ /F	Senior Élite F, Cadet F	25 \$	35 \$
<b>C2<sub>F</sub></b>		Compétitif Expert Féminin	15 ANS &+ /F	30 &+ F, Cadet F	25 \$	35 \$
<b>C1<sub>H</sub></b>	60 min.	Compétitif Élite Masculin	17 ANS &+ /M	Senior Elite Homme, Junior 17-18 ANS, Maître 30-39 ANS	25 \$	35 \$
<b>C2<sub>H</sub></b>	50 min.	Compétitif Expert Masculin	15 ANS &+ /M	Maître 40-49 ANS, Junior 17-18 ANS	25 \$	35 \$
<b>C3<sub>H</sub></b>		Compétitif Avancé Masculin	15 ANS &+ /M	Cadet, Maître 50ANS &+ Cadet H & F,	25 \$	35 \$
<b>C4<sub>M</sub></b>	40 min.	Compétitif Intermédiaire <b>Mixte</b>	15 ANS &+ /M	Senior Sport F (19&+), Maître 50&+, Senior Sport H (19&+)	20 \$	30 \$
<b>D1<sub>H</sub></b>	30 min.	Développement Minime Masculin	14 ANS & - /M	Minime Masculin, Pee-wee Masculin	15 \$	25 \$
<b>D1<sub>F</sub></b>		Développement Minime Féminin	14 ANS & - /F	Minime Féminin, Pee-wee Féminin	15 \$	25 \$
<b>D2<sub>M</sub></b>	20 min.	Développement Pee-wee Mixte	12 ANS & -	Peewee Mixte, Atome Mixte	10 \$	20 \$
<b>D3<sub>M</sub></b>		Développement Atome Mixte	9-10 ANS	Atome Mixte	10 \$	20 \$
<b>BIBITTE</b>	10min	<b>BIBITTE Mixte</b>	8 ANS ET -	Bibitte	5 \$	5\$

**Le remboursement d'une inscription en ligne pourra être autorisé jusqu'à la fermeture des inscriptions en ligne. Après cette période, aucun remboursement ne pourra être effectué.**

\* Les inscriptions en ligne sont sujettes à des frais de transaction.

**3.3.1 C1F (Compétitif Élite Féminin)**

La catégorie C1F comprend les coureurs féminins âgées de 15 ans et plus. Ce regroupement est constitué généralement d'athlètes Junior et Senior (Elite et Espoir). Elles seront regroupées en un seul et même peloton pour les épreuves de cyclocross.

**3.3.2 C2F (Compétitif Expert Féminin)**

La catégorie C2F comprend les coureurs féminins âgées de 15 ans et plus. Ce regroupement est constitué généralement d'athlètes Cadette et de 30 ans & +. Elles seront regroupées en un seul et même peloton pour les épreuves de cyclocross.

**3.3.3 C1H (Compétitif Élite Masculin)**

La catégorie C1H comprend les coureurs masculins âgés de 17 ans et plus. Ce regroupement est constitué généralement d'athlètes Maître A (30-39 ans), Senior (Elite et Espoir). Ils sont regroupés en un seul et même peloton pour les épreuves de cyclocross.

**3.3.4 C2H (Compétitif Expert Masculin)**

La catégorie C2H comprend les coureurs masculins âgés de 15 ans et plus. Ce regroupement est constitué généralement d'athlètes Junior, et Maître B (40-49 ans). Ils seront regroupés en un seul et même peloton pour les épreuves de cyclocross.

**3.3.5 C3H (Compétitif Avancé Masculin)**

La catégorie C3H comprend les coureurs masculins âgés de 15 ans et plus. Ce regroupement est constitué généralement d'athlètes Cadet, Maître C (50 ans et +). Ils seront regroupés en un seul et même peloton pour les épreuves de cyclocross.

**3.3.6 C4M (Compétitif Intermédiaire Mixte)**

La catégorie C4M comprend les coureurs féminins et masculins âgés de 15 ans et plus. Ce regroupement est constitué d'athlètes amateurs, Cadet et Maître C (50 ans et +). Leur classement sera mixte.

**3.3.7 D1H (Compétitif Minime Masculin)**

La catégorie D1H comprend les coureurs masculins de 14 ans et moins. Ce regroupement est constitué généralement d'athlètes d'âge Minime (13-14 ans) et est regroupé en un seul et même peloton pour les épreuves de cyclocross.

**3.3.8 D1F (Compétitif Minime Féminin)**

La catégorie D1F comprend les coureurs féminins de 14 ans et moins. Ce regroupement est constitué généralement d'athlètes d'âge Minime (13-14 ans) et est regroupé en un seul et même peloton pour les épreuves de cyclocross.

**3.3.9 D2M (Compétitif Pee-wee Mixte)**

La catégorie D2M comprend les coureurs mixtes de 12 ans et moins. Ce regroupement est constitué généralement d'athlètes d'âge Pee-wee (11-12 ans) et est regroupé en un seul et même peloton pour les épreuves de cyclocross. Leur classement sera mixte.

**3.3.10 D3M (Compétitif Atome Mixte)**

La catégorie D3M comprend les coureurs mixtes de 12 ans et moins. Ce regroupement est constitué d'athlètes d'âge Atome (9-10 ans) et est regroupé en un seul et même peloton pour les épreuves de cyclocross. Leur classement sera mixte.

**3.3.11 Bibitte ( Mixte)**

La catégorie Bibitte comprend les coureurs mixtes de 8 ans et moins.

**Catégories des Championnats québécois – saison 2018**

Catégories	Année de naissance	Niveau	Durée de course	Prix en ligne	Prix sur place
Bibitte	2011 à 2014	Développement	10 min.	5 \$*	5 \$
Atome mixte	2009 et 2010	Développement	20 min.	10 \$*	20 \$
Pee-Wee mixte	2007 et 2008	Développement	20 min.	10 \$*	20 \$
Minime (U15) H	2005 et 2006	Développement	25 min.	20 \$*	30 \$
Minime (U15) F	2005 et 2006	Développement	25 min.	20 \$*	30 \$
Cadet (U17) H	2003 et 2004	Développement	40 min.	20 \$*	30 \$
Cadet (U17) F	2003 et 2004	Développement	40 min.	20 \$*	30 \$
Sport	2003 et avant	Développement	40 min.	20 \$*	30 \$
Junior H	2001 et 2002	Compétitif	45 min.	30 \$*	45 \$
Senior H	1990 à 2000 (Espoir - 1996 à 1999)	Compétitif	60 min.	30 \$*	45 \$
Senior F	1990 à 2000 (Espoir - 1996 à 1999)	Compétitif	40 min.	30 \$*	45 \$
Maître 30&+ F	1989 et avant	Compétitif	40 min.	30 \$*	45 \$
Maître 30-39 H	1980 à 1989	Compétitif	60 min.	30 \$*	45 \$
Maître 40-49H	1970 à 1979	Compétitif	45 min.	30 \$*	45 \$
Maître 50 +H	1969 et avant	Compétitif	45 min.	30 \$*	45 \$

**Le remboursement d'une inscription en ligne pourra être autorisé jusqu'à la fermeture des inscriptions en ligne.  
Après cette période, aucun remboursement ne pourra être effectué.**

\* Les inscriptions en ligne sont sujettes à des frais de transaction.

### 3.4 LIMITES DE BRAQUET

Il n'y a pas de limite de braquet lors des épreuves de cyclocross.

### 3.5 FRAIS D'INSCRIPTION

La FQSC ne se porte aucunement garante des bourses annoncées par un organisateur de courses. L'officiel en charge annoncera, au moment de l'inscription des coureurs, les montants ou prix qui seront présentés par l'organisateur.

Les inscriptions aux épreuves de la Coupe du Québec se font le matin, sur le site de compétition **ou en ligne** selon le délai indiqué dans l'info-course. Les membres de club, tout comme les coureurs indépendants, doivent s'inscrire eux-mêmes auprès du registraire de course et fournir **obligatoirement** leur licence 2018.

Toutes dérogation aux normes ci-haut mentionnées doit être approuvée par le comité directeur vélo de montagne.

#### 3.5.1 Départs de la série provinciale

Un participant qui se présentera à la ligne de départ ou prendra part à la compétition sans avoir payé son inscription, devra payer le double du prix de l'inscription lors de cette course et sera suspendu pour les trois prochaines tranches de la Coupe du Québec. Dans le cas d'une deuxième infraction, le cycliste sera automatiquement suspendu pour une période de 12 mois.



### 3.6 AUTRES REGLEMENTS

#### 3.6.1 Pré-inscription

Les épreuves feront l'objet d'une préinscription non-obligatoire et seront indiquées sur le site Web de la FQSC.

#### 3.6.2 Discipline et Surclassement

Idem à la section discipline du règlement vélo de montagne

#### 3.6.3 Vélo

Trois premiers articles idem à la section vélo du règlement de route. S'ajoutent également les articles suivants :

Les coureurs utilisent généralement une bicyclette de cyclocross (vélo de route modifié). Toutefois, lors des épreuves de la Coupe du Québec, les bicyclettes de montagne sont tolérées dans les catégories suivantes en autant qu'il n'y a pas d'extension au guidon : **toutes les catégories mixtes et de développement**. Pour les épreuves de la Coupe du Québec et les Championnats québécois, la règle UCI concernant la largeur maximale des pneus ne s'applique pas.

#### 3.6.4 Casque rigide

**Le port du casque rigide, conforme aux normes de US.DOT, ANSI, SNELL, ASTM, CSA ou US CPSC, est obligatoire pour toutes les catégories sans restriction, quel que soit le type d'épreuve ou le niveau de sanction. Le port du casque est aussi obligatoire lors de l'échauffement et à l'entraînement (sauf sur vélo stationnaire).**

### 3.7 CHAMPIONNATS QUEBECOIS DE CYCLOCROSS

Il n'y a pas de distinction dans la catégorie senior entre les coureurs Élite (23 ans et +) et les coureurs Espoir (moins de 23 ans).

À noter que tous les Championnats québécois (route, piste et cyclocross) sont ouverts, ce qui signifie que des coureurs de l'extérieur du Québec (qui ne détiennent pas une licence de la FQSC) seront autorisés à prendre part aux Championnats québécois, sans toutefois être admissibles aux médailles et au maillot de champion québécois.

#### 3.7.1 Catégories

Les Championnats québécois de cyclocross regroupent les catégories suivantes: Atome H, Atome F, Pee-wee H, Pee-wee F, Minime H, Minime F, Cadet H, Cadet F, Junior H, Senior H, Maître 30&+ F, Maître H 30-39, Maître H 40-49, Maître H 50 et +, et Élite Femme (17-29 ans). Lors des Championnats québécois, les participants des catégories Sport peuvent concourir sans être admissibles au titre et récompenses.

#### 3.7.2 Critères d'éligibilité

Pour être admissible aux médailles et maillots de Champion québécois, un coureur doit détenir une licence de la FQSC. Pour se faire, le coureur doit avoir la citoyenneté canadienne, le statut d'immigrant reçu et **avoir une résidence permanente au Québec depuis plus de 3 mois.**

#### 3.7.3 Dossard

Les coureurs doivent utiliser le dossard permanent dans l'ensemble des courses de cyclocross provinciales.

#### 3.7.4 Procédure d'appel des coureurs au départ

Le premier coureur appelé est le champion québécois défendant de la catégorie.

Les **huit (8)** premiers du classement cumulatif en vigueur de la Coupe du Québec seront par la suite appelés en priorité au départ.

### 3.7.5 Politique de remise des médailles

Si le nombre de participants est inférieur à 4, la règle suivante est applicable pour la remise de médailles (# coureurs moins 1). Enfin, l'organisateur peut, s'il le désire, remettre également des prix en marchandises lors des épreuves.

### 3.7.6 Vélo

Les coureurs utilisent généralement une bicyclette de cyclocross (vélo de route modifié). Toutefois, lors des épreuves de la Coupe du Québec, les bicyclettes de montagne sont tolérées dans les catégories suivantes en autant qu'il n'y a pas d'extension au guidon : Bibitte, Atome, Pee-wee. Minime, Cadet et Sport pour les Championnats québécois. La règle UCI concernant la largeur maximale des pneus ne s'applique pas.

### 3.7.7 Maillots

Tout athlète remportant le maillot des Championnats québécois en titre pour le cyclocross, pourra porter le maillot de champion québécois lors des courses de cyclocross, pour le reste de la saison et jusqu'aux prochains championnats l'année suivante ;

Le port du maillot de champion québécois lors du Championnat québécois l'année suivante n'est pas autorisé puisque le titre est remis en jeu;

### 3.7.8 Procédure d'appel des coureurs au départ

Pour les Championnats québécois, les coureurs seront appelés au départ suivant cet ordre de priorité

1. 3 médaillés aux Championnats québécois de l'année précédente
2. 8 premiers du classement cumulatif en vigueur de la Coupe du Québec

Un coureur absent au moment de son appel perd automatiquement sa priorité de place au départ.

## 3.8 COUPE DU QUEBEC DE CYCLOCROSS

La Coupe du Québec de cyclocross regroupera l'ensemble des épreuves provinciales au calendrier de cyclocross de l'année en cours, à l'exception des Championnats québécois de cyclocross.

### 3.8.1 Bourses et prix

Des médailles doivent être remises aux trois premiers des catégories inscrites au programme d'un événement. Un prix distinctif sera remis aux trois premiers du cumulatif de chacune des catégories lors de l'épreuve finale de la série.

### 3.8.2 Inscription

La période d'inscription se déroulera du début de l'événement et se terminera 30 minutes avant le départ de la course pour chaque catégorie.

### 3.8.3 Dossard permanent

Depuis plusieurs années, les coureurs utilisent un dossard permanent dans l'ensemble des courses de cyclocross provinciales au Québec, exception faite des courses de sanction nationale et internationale, où l'organisateur lui remet un dossard. Chaque coureur se verra ainsi remettre un dossard de dos et un dossard d'épaule. Cette mesure vise à faciliter le travail des commissaires, celui des organisateurs, tout en permettant une identification plus facile de la part des spectateurs.

- Lors de l'inscription, le coureur doit obligatoirement présenter sa licence RP ou VM et donner son numéro de dossard permanent de la série de cyclocross ;
- Les dossards seront attribués gratuitement aux coureurs sur les sites des courses lors d'une première inscription à un événement et devons les conserver jusqu'à la fin de la série;



- Les coureurs doivent placer les dossards tel que spécifié à la table de l'inscription, sans quoi, il se peut que leurs résultats ne soient pas validés à la fin de l'épreuve;
- Un coureur qui n'a pas son dossard à une course devra payer un montant additionnel de 10\$ à l'inscription et devra informer le service de chronométrage s'il y a un changement de numéro afin que les points récoltés lors de la course soit cumulé à son classement cumulatif ;
- Un coureur surpris à avoir prêté ses dossards à quelqu'un se verra retirer sa licence pour le reste de la saison ;
- Le dossard doit toujours être installé du côté gauche.
- Les dossards ne sont valables que pour un an et seront remplacés l'année suivante. Toute modification au dossard (coupé, ...) entraînera une amende de 10\$. Si le dossard est coupé, le coureur devra également s'en procurer un nouveau au montant de 10\$.

#### 3.8.4 Horaire et durée

départ	Horaire	Durée	Catégorie	groupe d'âge	Niveau
1	9h20	20 min.	D3M	9-10 ANS / Mixte	Développement Atome Mixte
			D2M	12 ANS &- / Mixte	Développement Pee-wee Mixte
2	9h50	30 min.	D1H	14 ANS &- /M	Développement Minime Masculin
			D1F	14 ANS &- /F	Développement Minime Féminin
3	10h40	40 min.	C4M	15 ANS &+ /Mixte	Compétitif Intermédiaire Mixte
4	11h45	10min.	BIBITTE	8 ANS ET - Mixte	BIBITTE Mixte
	11h30	20 min			Entraînement
5	12h05	50 min.	C2H	15 ANS &+ /M	Compétitif Expert Masculin
			C3H	15 ANS &+ /M	Compétitif Avancé Masculin
6	13h20	45 min.	C1F	15 ANS &+ /F	Compétitif Élite Féminin
			C2F	15 ANS &+ /F	Compétitif Expert Féminin
7	14h20	60 min.	C1H	17 ANS &+ /M	Compétitif Élite Masculin

#### Procédure de départ

Chacune des catégories d'un même départ partira à 15 secondes d'intervalle selon l'ordre affiché dans l'horaire. Il est possible que l'intervalle change en fonction de certains parcours.

#### Protocole

Remise des prix 30 minutes après la fin de chaque course.

#### 3.8.5 Classement

Un coureur qui est doublé terminera son épreuve à partir du moment où le premier coureur franchit la ligne d'arrivée. Il n'aura pas à compléter son/ses tour(s) de retard.

#### 3.8.6 Surclassement

Un athlète peut se surclasser à tout moment dans la saison dans la mesure où il sent qu'il est supérieur à sa catégorie de participation et qu'il conserve son groupe Développement ou Compétitif. S'il souhaite changer du groupe Développement à Compétitif, il devra faire une demande écrite au responsable technique de la fédération.





Dans le cadre de la Coupe du Québec 2019, tous les athlètes remportant la première place à 40% et plus des courses de la série en 2018, devra concourir à la catégorie supérieure dans la mesure où son âge le permet.

Pendant la saison, la FQSC se réserve le droit de changer un athlète de sa catégorie pour des raisons d'habiletés supérieures par rapport à son groupe.

### 3.8.7 Sousclassement

Un athlète ne peut pas se sousclasser. Il doit faire une demande écrite au responsable technique de la fédération.

### 3.8.8 Maillot de meneur

Un maillot de meneur sera remis au terme de chacune des épreuves de la Coupe du Québec de cyclocross aux coureurs qui occupent le premier rang du classement provincial de cyclocross dans les catégories C1H, C1F, C2H, C2F, C3H, D1H, D1F. Ces coureurs devront porter ce maillot à chacune des courses de la Coupe du Québec de cyclocross tant et aussi longtemps qu'ils détiendront le premier rang du classement provincial. Un seul maillot sera remis par coureur pour la saison.

### 3.8.9 Période de reconnaissance de parcours

Les coureurs ne participant pas à la course en cours devront rester à l'extérieur du parcours temps et aussi longtemps que la course n'est pas terminée. Par contre, lors des périodes préétablies, il sera possible pour les athlètes de faire leur reconnaissance. De plus, un ouvreuse de piste identifié pourra ouvrir le parcours en se mettant derrière le dernier coureur dans la course en cours. Toute personne ne respectant pas cette réglementation en place est passible d'une amende de 50\$ et/ou disqualification.

### 3.8.10 Zone d'appel des coureurs

Une zone d'appel des coureurs doit être aménagée un peu avant la ligne de départ. Elle doit être de la même largeur que les 200 premières mètres de la course et comporter un minimum de 8 corridors d'une longueur de 10 mètres tracés au sol afin de permettre d'organiser l'ordre de départ des coureurs.

### 3.8.11 Procédure d'appel des coureurs au départ

Pour les courses de la Coupe du Québec, les coureurs seront appelés au départ suivant cet ordre de priorité :

1ère Coupe du Québec de l'année :

3. 1<sup>er</sup> aux Championnats canadiens de l'année précédente
4. 3 médaillés aux Championnats québécois de l'année précédente

Autres Coupes du Québec :

1. 8 premiers du classement cumulatif en vigueur de la Coupe du Québec

Un coureur absent au moment de son appel perd automatiquement sa priorité de place au départ.

## 3.9 CLASSEMENT PROVINCIAL

Ce classement s'adresse à l'ensemble des catégories de la Coupe du Québec. Ce classement ne tient pas compte des Championnats québécois. Le classement cumulatif final compte 50% des courses au circuit de la Coupe du Québec de cyclocross. À défaut de 9 courses, le 50 % s'appliquera sur le nombre de courses tenues. En cas d'égalité au pointage de la Coupe du Québec, le nombre de victoires départagera les pilotes ; si l'égalité persiste, nous considérerons le nombre de deuxième position et ainsi de suite.

**TABLEAU DE POINTAGE EN FONCTION DU CLASSEMENT D'UN COUREUR**

Rang	Niveau régulier
1	50
2	45
3	40
4	35
5	31

Rang	Niveau régulier
6	27
7	24
8	20
9	16
10	12

Rang	Niveau régulier
11	10
12	8
13	6
14	4
15 &+	1

**3.9.1 Procédure de réclamation**

Le temps maximal pour procéder à une demande de correction de résultat sur le site de course est de 15 minutes après leur affichage pour les trois premières positions d'une catégorie et d'une semaine pour les autres. Une caméra pourra être installée à l'arrivée, si possible, afin de valider les demandes.

**3.10 DISCIPLINE**

Un coureur qui sera pris en défaut pour comportement antisportif, pour s'être battu, avoir commis une fraude ou un geste irrégulier, avoir une conduite déplacée en public, avoir injurié un commissaire, etc... pourra être disqualifié par le commissaire en chef de l'épreuve. Une pénalité plus sévère, selon l'importance de l'infraction, pourra également être imposée par le Comité directeur.

**3.11 DEVOIRS DU COUREUR****Avant l'épreuve**

- Je m'enregistre dès mon arrivée en présentant ma licence et je paye mes frais d'inscription avec de l'argent le plus exact possible ;
- J'installe mes dossards et selon les spécifications de la discipline de la fédération ;
- Je porte mon maillot de champion canadien, québécois (optionnel), Coupe du Québec ;
- Je m'informe des règlements généraux et spécifiques de mon épreuve ;
- Je m'assure du bon fonctionnement de mon vélo ;
- Je fais mon échauffement dans les aires permises (désignées) et j'attends la fin de l'épreuve précédente avant de circuler sur le parcours ;
- Je porte mon casque en tout temps lors de la période d'échauffement ;
- Je me présente à l'aire de départ au moins 10 minutes avant mon épreuve ;

**Pendant l'épreuve**

- J'adopte un comportement sportif, je respecte les autres coureurs (pas d'engueulades, d'injures ou de menaces), je suis respectueux des règlements et j'observe les consignes des commissaires ;
- Je ne jette rien le long du parcours ;
- Je ne pose aucun geste dangereux volontairement sous peine de mise hors-course dans les cas suivants (entre autres)



- je dévie brusquement de ma ligne ;
- je gêne les autres coureurs en course
- d) Lorsque je suis doublé, je cède le passage aux coureurs de tête dans la mesure où cela ne nuit pas à ma sécurité ;
- e) Si j'abandonne, je le signale aussitôt que possible à un commissaire à l'arrivée ;

**Après l'épreuve**

- a) J'évite de m'agglutiner à la ligne d'arrivée à la fin de l'épreuve ;
- b) Une fois ma course terminée, je ne repasse jamais la ligne d'arrivée, ni dans un sens ni dans l'autre ;
- c) Je me présente à tout contrôle demandé (vélo, anti-dopage, ...) dans les instants suivant l'arrivée ;
- d) Je n'importune pas les commissaires pour connaître rapidement mon résultat, les laissant plutôt terminer la compilation des résultats ;
- e) Je consulte les résultats dès qu'ils sont affichés, et je fais les réclamations nécessaires, s'il y a lieu, aux commissaires ;
- f) Si je constate une erreur en ma faveur dans le classement, j'en informe également les commissaires ;
- g) Je me présente aux cérémonies protocolaires, vêtu de mes vêtements de coureur (maillot ou veste du club). En cas d'empêchement, j'en informe l'organisateur et me fais représenter.

***En tout temps, j'adopte un langage et un comportement corrects et respectueux.***